



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une Foi

***PREMIERE CONFERENCE DES HAUTS
RESPONSABLES CHARGES DE L'ETAT CIVIL
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI***

TEHERAN 15-17 AVRIL 2013

***Présenté par Mme Dieh Mandiaye BA
Directeur du Centre National de l'Etat civil***

I. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SENEGAL

**II. PRESENTATION DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT
CIVIL**

III. DIFFICULTES

IV. PERSPECTIVES

I. INFORMATIONS GENERALES

POPULATION

12,9 millions d'habitants en 2011

SUPERFICIE

196.192 Km²

DENSITE

65,3 h / km²

URBANISATION

40,7 % POP TOTALE

TAUX DE NATALITE

TAUX DE MORTALITE

TAUX DE MORTALITE MATERNELLE

401 pour 100 000 naissances vivantes
soit **40,1‰**

TAUX DE MORTALITE INFANTILE

47 ‰

TAUX DE MORTALITE INFANTO-JUVENILE

72‰. environ 7 enfants sur 100 meurent avant l'âge de 5 ans.

II. PRESENTATION DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

SYSTÈME D'ENREGISTREMENT
DES FAITS D'ETAT CIVIL
MANUEL

DEVELOPPEMENT ET TEST D'UNE
APPLICATION DE GESTION DES
FAITS D'ETAT CIVIL « HERA »

EXISTENCE D'UNE LEGISLATION
LOI 72-61 DU 12 JUIN 1972
CODE DE LA FAMILLE
LOI 96-06 DU 22 MARS 1996
CODE DES COLLECTIVITES
LOCALES
LOI 2005-28 INSTITUANT LA
CARTE NATIONALE D'IDENTITE
NUMERISEE

EXISTENCE D'UN CADRE
REGLEMENTAIRE

679 CENTRES PRINCIPAUX ET
SECONDAIRES D'ETAT CIVIL

**70% POPULATIONS SONT
ENREGISTRES A L'ETAT CIVIL
()**

**75% ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS
SONT ENREGISTRES A L'ETAT
CIVIL**

(source EDS/MICS 2010- 2011)

**60% ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS
ONT UN ACTE DE NAISSANCE**

(source EDS/MICS 2010-2011)

**6 173 000 SENEGALAIS
DETENTEURS DE LA CNI
NUMERISEE
Soit 48% POPULATION TOTALE
(source DAF 2012)**

PRESENTATION DU CENTRE NATIONAL D'ETAT CIVIL

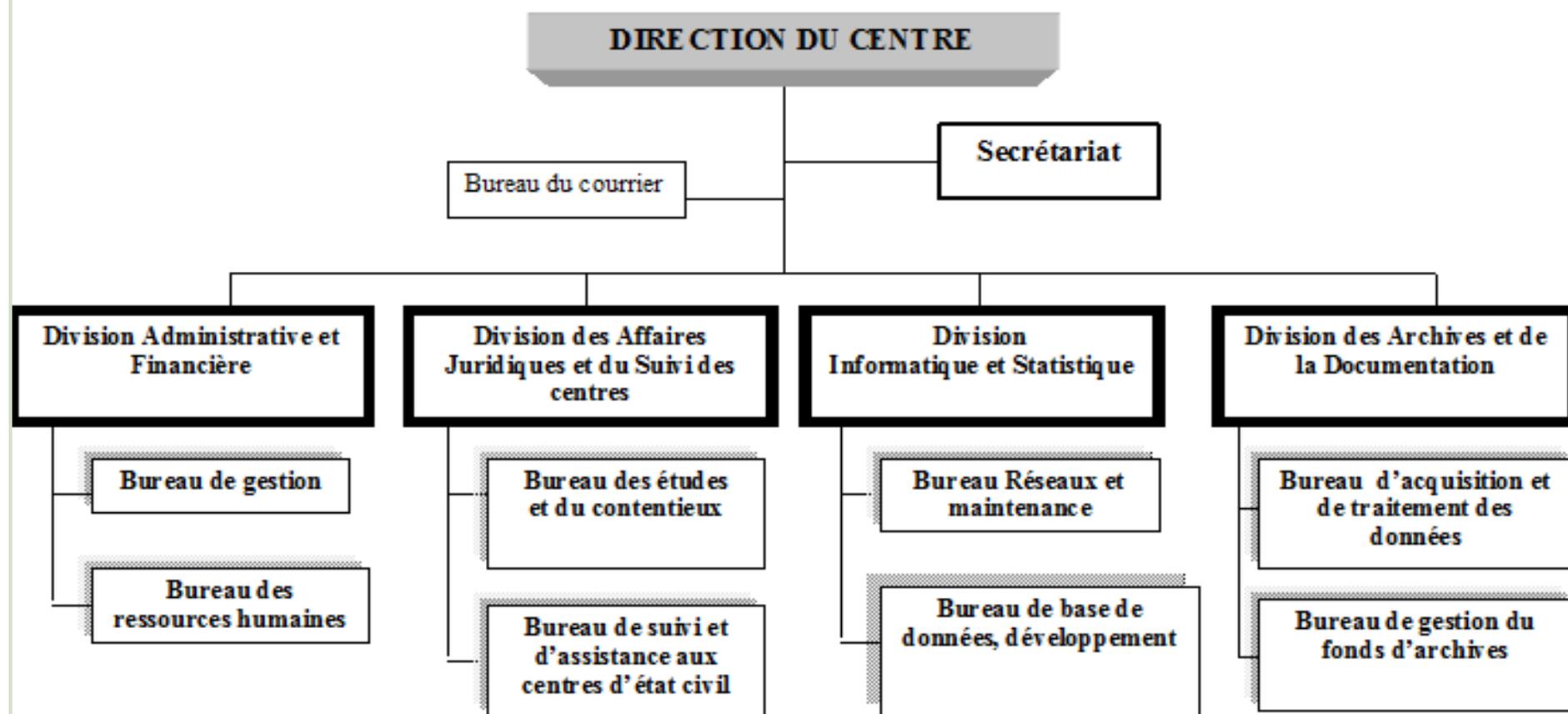
CRÉATION EN 2004;
MISSIONS

- CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉTAT CIVIL;
- COORDONNER ET ORGANISER LA GESTION DE L'ÉTAT CIVIL ;
- ASSURER LA FORMATION DES ACTEURS DE L'ÉTAT CIVIL;
- ASSURER LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS;

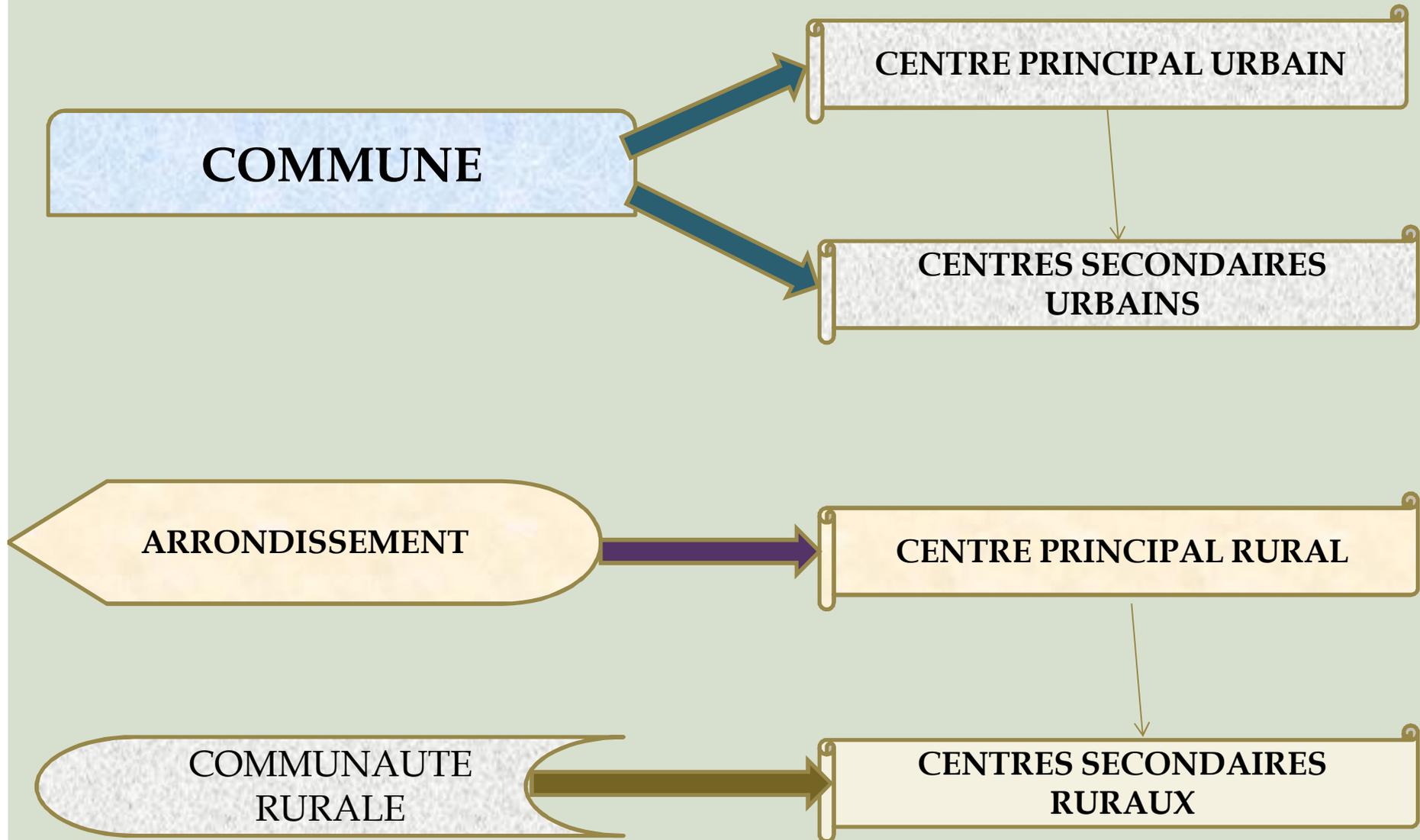
- MODERNISER LA GESTION DES FAITS ET STATISTIQUES D'ÉTAT CIVIL.

- INTERCONNECTER LES CENTRES D'ÉTAT CIVIL;
- METTRE EN PLACE UNE BASE CENTRALE DES DONNÉES D'ÉTAT;
- FACILITER L'ACCES DES DONNEES.

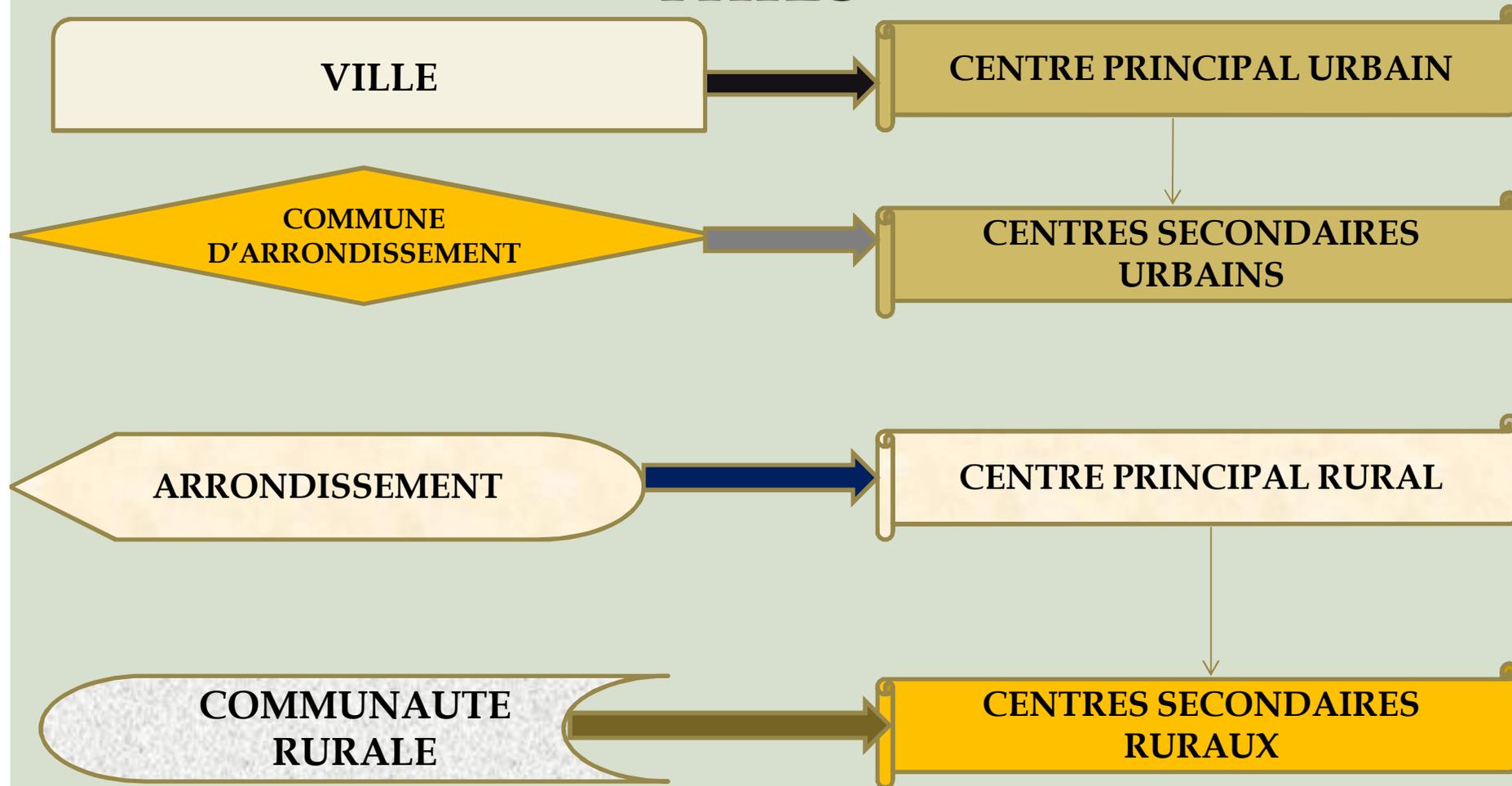
ORGANIGRAMME DU CENTRE NATIONAL D'ETAT CIVIL



REGIME GENERAL



REGIME PARTICULIER : DAKAR ET THIES



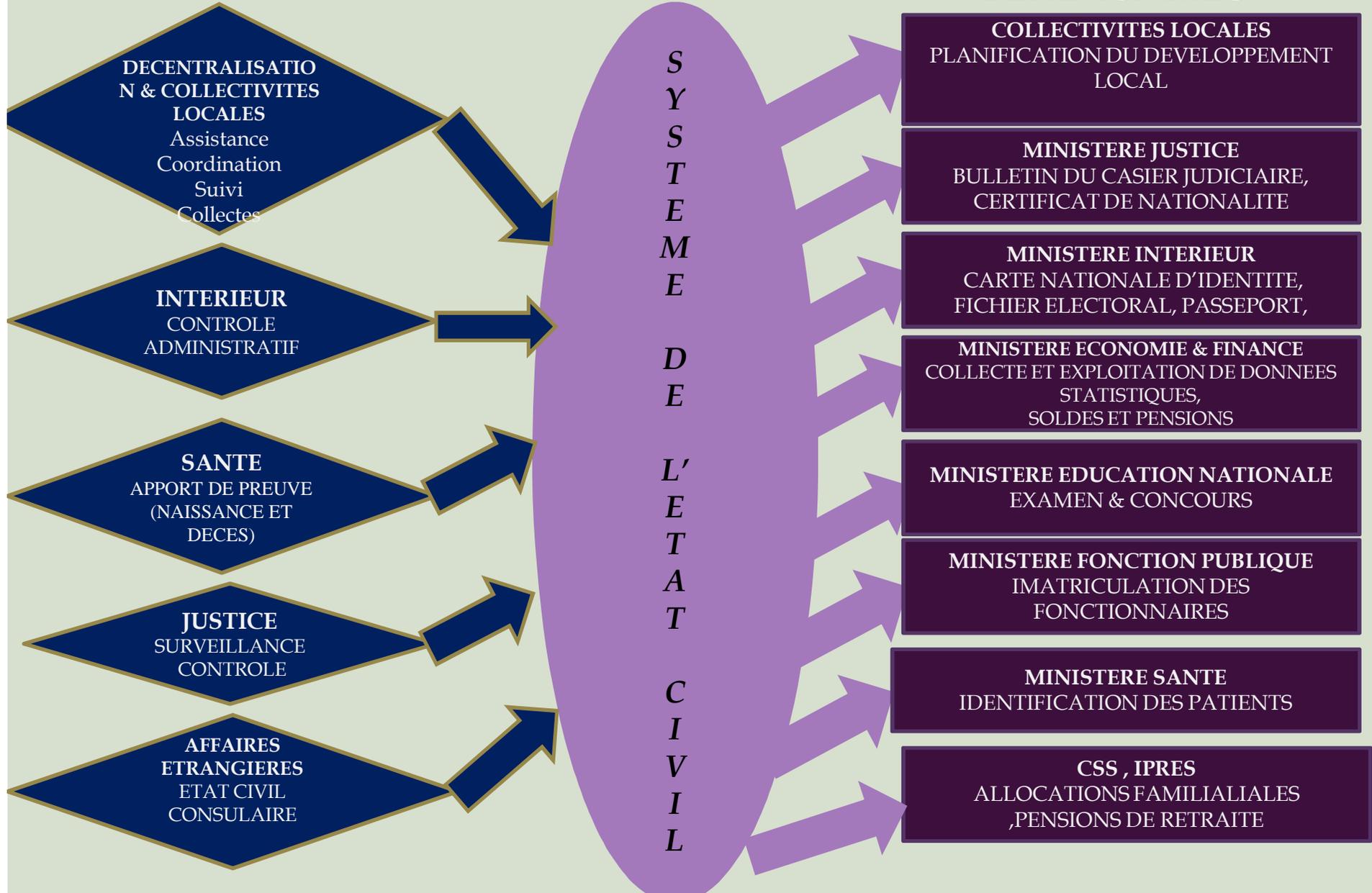
REPARTITION DES CENTRES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES D'ETAT CIVIL

régions	Centres principaux urbains	Centres secondaires urbains	Centres principaux ruraux	Centres secondaires ruraux	total
Dakar	14	50	1	03	68
Diourbel	03		08	36	47
Fatick	09		09	31	49
Kaffrine	05		09	27	41
Kaolack	09	2	08	31	50
Kedougou	03		06	16	25
Kolda	09		09	31	49
Louga	07		11	48	66
Matam	12		05	14	31
Saint louis	20		07	18	45
Sedhiou	10		09	33	52
Tambacounda	08		12	38	58
Thies	14	3	10	32	59
Ziguinchor	05		08	25	38
	128	55	112	383	678

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

MINISTERES-ACTEURS

BENEFICIAIRES



III. Difficultés

JURIDICO-INSTITUTIONNELLES

- Cadre juridique inadapté;
- Mauvaise application des dispositions législatives et réglementaires;
- Insuffisance du contrôle judiciaire et des sanctions;
- Absence de mécanisme de coordination des acteurs institutionnels;

MATERIELLES ET FINANCIERES

- Insuffisance des moyens matériels et logistiques;
- Insuffisance des ressources humaines;
- Insuffisance des ressources budgétaires allouées à l'état civil;
- Insuffisance de la formation et de la motivation du personnel;
- Mauvaise conservation des archives;

III. **Difficultés (suite)**

TECHNIQUES

- Inaccessibilité du service;
- Absences de système d'informations;
- Absence de statistiques d'état civil;
- Insuffisance de l'information des populations;
- Absence de schéma directeur informatique;
- Absence de locaux adaptés;
- Absence d'équipements informatiques;

IV. PERSPECTIVES

- ▣ Réforme du cadre juridique (modification du Code de la Famille en vue de normaliser certaines bonnes pratiques, de statuer sur l'ancrage institutionnel du CNEC, d'ériger le centre chef lieu de communauté rurale en centre principal rural et prendre en compte l'informatisation comme support);
- ▣ Amélioration de la gouvernance de l'état civil dans le cadre du Programme d'Appui à la Modernisation de l'état civil (PAMEC) financé par la Commission de l'Union Européenne dans le 10^{ème} FED
- ▣ Établissement d'une étude diagnostique et d'une cartographie de l'état civil au Sénégal;
- ▣ Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'enregistrement des enfants à l'état civil en partenariat avec l'UNICEF;
- ▣ Tests et déploiement du logiciel HERA dans certains centres d'état civil ;
- ▣ Équipement du centre national d'état civil en vue de la constitution de la base centrale des données d'état civil;
- ▣ Régularisation des actes de naissances des enfants réfugiés mauritaniens nés au Sénégal après 1989;

IV. **PERSPECTIVES (SUITE)**

- ▣ Mise en œuvre du plan d'actions sur le rapprochement des statistiques sanitaires (décès et causes des décès) avec les statistiques d'état civil;

**Merci de votre aimable
attention**